

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LE RÔLE DES PARLEMENTS ET DES PARLEMENTAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Lieu : Parlement de la République de Moldavie

Date : Vendredi, 21 novembre 2025 de 15 h 30 à 17 h 00

Table ronde parlementaire organisée par la Division de la coopération parlementaire et électorale de l'APCE, en coopération avec les femmes à l'APCE et la délégation moldave à l'APCE

Contexte

La violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent de graves violations des droits humains et un obstacle majeur à l'égalité des sexes en Europe et au-delà. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est l'instrument juridique international le plus complet dans ce domaine. Elle établit des normes juridiquement contraignantes pour prévenir la violence, protéger les victimes et poursuivre les auteurs.

Les parlements et les parlementaires jouent un rôle central dans la mise en œuvre effective de la Convention. Ils sont non seulement chargés de veiller à la ratification et à l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention, mais aussi de superviser son application, d'allouer les ressources appropriées et de sensibiliser le public. Ils sont des acteurs clés pour demander des comptes aux gouvernements et garantir que les droits garantis par la Convention soient respectés dans la pratique.

Cette table ronde vise à fournir une plateforme de dialogue et d'échange entre les parlementaires moldaves et européens, les représentants des gouvernements, les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes concernées sur le rôle des parlements et des parlementaires dans la mise en œuvre effective de la Convention. Elle s'appuiera sur *le Manuel à l'intention des parlementaires sur la Convention d'Istanbul de l'APCE*, qui fournit des orientations sur les outils législatifs et de contrôle permettant de lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur les bonnes pratiques identifiées à cet égard.



Projet de programme

Mot de bienvenue et discours d'ouverture

- ▶ **M. Igor Grosu**, président du Parlement de la République de Moldavie
- ▶ **M. Theodoros Rousopoulos**, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Session thématique

Intervenants

- ▶ **M^{me} Daniella Misail-Nichitin**, Ministre de l'Intérieur de la République de Moldavie
- ▶ **M. Vladislav Cojuhari**, Ministre de la Justice de la République de Moldavie
- ▶ **M^{me} Viorica Țîmbalari**, Directrice de Agence nationale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ANPCV)
- ▶ **M. Viorel Cernăuțeanu**, Chef de l'Inspection générale de la police du ministère de l'Intérieur
- ▶ **M^{me} Daniela Sîmboteanu**, Présidente du Centre National de Prévention des Abus envers les Enfants

Discussion

Conclusions

- ▶ **M^{me} Doina Gherman**, Vice-présidente du Parlement de la République de Moldavie, présidente du groupe parlementaire du Parti de l'action et de la solidarité, membre du « Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence » de l'APCE
- ▶ **M^{me} Petra Bayr**, Membre de l'APCE (Autriche), membre du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, membre du Bureau femmes@APCE

Modératrice

- ▶ **M^{me} Doina Gherman**, Vice-présidente du Parlement de la République de Moldavie, présidente du groupe parlementaire du Parti de l'action et de la solidarité, membre du « Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence » de l'APCE